

TRAVAUX DE VACANCES ET EXAMENS COMPLEMENTAIRES

Les **travaux de vacances** doivent être envoyés par la poste ou remis au professeur suivant les modalités reprises sur les documents annexés au bulletin.

Les **examens complémentaires** auront lieu à partir de 8 h. 20 :

- le **jeudi 29 août**, le **vendredi 30 août** et le **lundi 2 septembre** selon les branches, pour les classes de **2^{ème}**, **3^{ème}** et **4^{ème}** années ;
- le **jeudi 29 août**, le **vendredi 30 août**, le **lundi 2 septembre** et le **mardi 3 septembre**, selon les branches, pour les classes de **5^{ème}** et **6^{ème}** années.

(N.B. Des dispositions particulières peuvent avoir été communiquées par le professeur titulaire pour les élèves ayant une deuxième session spéciale.)

Les **résultats** seront affichés dans le hall d'entrée :

- le **mardi 3 septembre** à partir de 19 h., pour les classes de **2^{ème}**, **3^{ème}** et **4^{ème}** années ;
- le **mercredi 4 septembre** à partir de 19 h., pour les classes de **5^{ème}** et **6^{ème}** années.

Les élèves et leurs parents pourront rencontrer les professeurs et consulter les examens de deuxième session :

- le **mercredi 4 septembre** entre 8 h. 20 et 9 h. 10, pour les classes de **2^{ème}**, **3^{ème}** et **4^{ème}** années ;
- le **jeudi 5 septembre** entre 8 h. 20 et 9 h. 10, pour les classes de **5^{ème}** et **6^{ème}** années.

REPRISE DES COURS

POUR LES ELEVES DU FONDAMENTAL :

- le **lundi 2 septembre** à 8 h. 40.

POUR LES ELEVES DU SECONDAIRE :

- le **lundi 2 septembre**
 - à 8 h. 20 : classes de **1^{ère}** année (accueil à partir de 8 h. 00 ; cours jusqu'à 15 h. 00) ;
 - à 13 h. 30 : classes de **2^{ème}** année (cours jusqu'à 15 h. 00).
- le **mercredi 4 septembre**
 - à 9 h. 10 : classes de **3^{ème}** année (cours jusqu'à 11 h. 55) ;

à 10 h. 15 : classes de 4^{ème} année (cours jusqu'à 11 h. 55).

➤ **le jeudi 5 septembre**

à 9 h. 10 : classes de 5^{ème} année (cours jusqu'à 15 h. 25) ;

à 10 h. : classes de 6^{ème} année (cours jusqu'à 15 h. 25).

MANUELS SCOLAIRES ET ÉQUIPEMENTS

- (a) Avec leur bulletin, les élèves ont reçu la liste des manuels scolaires qui seront utilisés durant l'année scolaire 2019-2020.
- (b) - Il est possible d'acheter ou de louer les manuels scolaires auprès d'une association avec laquelle le Collège a conclu un accord de collaboration. Il n'y a évidemment aucune obligation de se fournir par ce biais. Les « livres-cahiers » (livres dans lesquels l'élève doit écrire) ne peuvent pas être loués.
- Si vous souhaitez vous procurer les livres auprès de cette association, veuillez suivre la procédure expliquée dans le document annexé au bulletin.
- (c) L'association des parents organisera une bourse aux romans, manuels scolaires (aucun livre-cahier), tabliers de laboratoire et équipements sportifs de seconde main le vendredi 6 septembre de 15 h. 30 à 17 h. 30.

Tous les élèves (ou leurs parents) qui souhaitent revendre ces ouvrages ou équipements qu'eux-mêmes n'utilisent plus sont invités à participer à cette bourse : élèves vendeurs et élèves acheteurs y trouveront leur avantage.